

Révision du **Plan local d'urbanisme**



La procédure dure environ deux ans avec plusieurs étapes successives.

Par délibération du 29 juin 2015, le conseil municipal de Briis-sous-Forges a décidé d'apporter, en deux temps des modifications au PLU de 2008. La procédure est lancée... la réflexion s'engage !

Dans un premier temps, en 2016, une modification a permis de procéder à des aménagements mineurs imposés par la loi ALUR (suppression des COS - coefficients d'occupation du solde).

Aujourd'hui, il est nécessaire réviser notre PLU pour deux raisons majeures :

- Réexaminer et actualiser le projet communal afin de l'adapter aux évolutions urbaines, sociales et économiques survenues depuis son approbation et aux besoins actuels de la commune ainsi que d'y inscrire – en tant que de besoin – de nouveaux objectifs municipaux.
- Prendre en compte les évolutions récentes et importantes du contexte juridique qui s'impose les lois et évolutions des codes de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que les nombreux plans, schémas, programmes supra-communaux approuvés depuis 2008 (SDRIF, PDUIF, SAGE, SRCE, etc.).

Se situant dans la continuité du PLU actuel, les principaux objectifs de cette révision sont :

- Assurer une croissance de la population conforme aux engagements pris.
- Organiser le schéma de développement urbain au regard des potentiels, revoir les dispositions relatives aux zones à urbaniser et affirmer les objectifs de diversité du parc de logements afin de permettre un renouvellement raisonné de la population.
- Prendre en compte les différents besoins de déplacement et les moyens de mobilité associés.
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti, naturel et écologique.
- Harmoniser et simplifier les dispositions réglementaires.

Les grandes étapes

La procédure dure environ deux ans avec plusieurs étapes successives :

- Un diagnostic territorial permettant de cibler les enjeux du territoire.
- L'actualisation du Projet d'aménagement et de Développement durables (PADD).

- La traduction réglementaire (zonage, règlement, etc.) de ce PADD.

- La phase "administrative" de consultation et d'enquête publique avant de finaliser définitivement le PLU.

Pendant toute la durée des études, une concertation avec la population et les usagers du territoire sera organisée sous différentes formes définies en Conseil municipal :

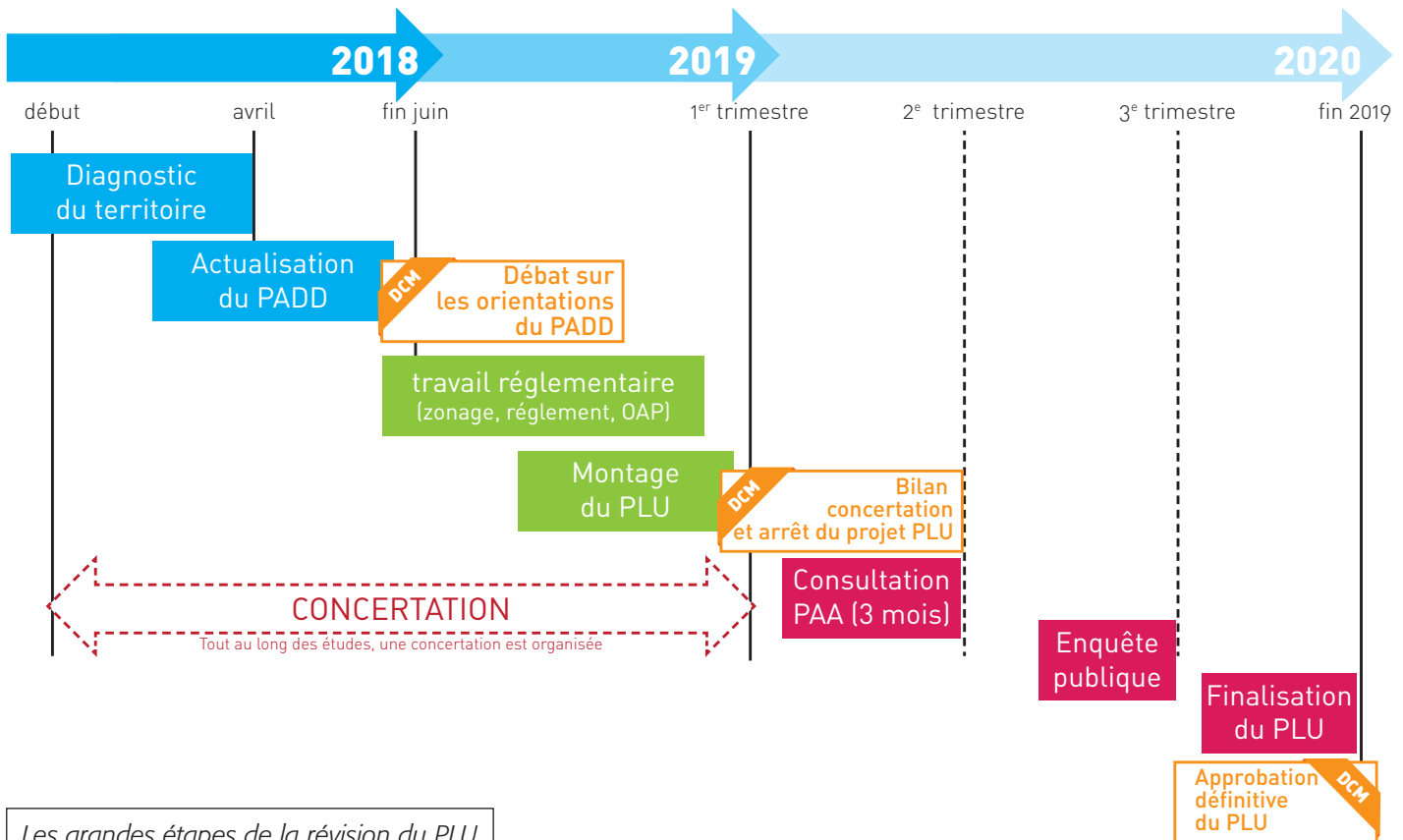
- Mise à disposition d'un registre à l'accueil de la mairie.

- Expositions en mairie aux moments clés de la réflexion.

- Échanges dans le cadre de permanences d'accueil en mairie et de réunions publiques.

Ainsi, vous êtes invités à participer à l'élaboration du PLU et à vous exprimer sur ce document important pour notre territoire.

Michel Massiou,
Maire-adjoint chargé des Travaux



Les grandes étapes de la révision du PLU



Le PLU c'est quoi ?

"Le Plan local d'urbanisme est le document de planification qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement pour les dix ou quinze prochaines années, et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

Il est établi à partir d'un diagnostic et en fonction des besoins et des

enjeux définis pour la commune. Il se traduit par un projet de territoire (le PADD) et par un zonage assorti de prescriptions concernant les aménagements et les constructions. Il est complété par divers annexes. Le PLU actuel est disponible sur le site de la commune."